



ASSOCIATION CANINE TERRITORIALE

NORD de la PICARDIE

73 rue René et Marcelle Sobo - 80090 AMIENS – ☎ : 03.22.43.43.84

Organise une séance de confirmation

SAINT QUENTIN

Avenue Abel Bardin et Charles Benoît

ZI de Rouvroy 02100 ROUVROY

23 mai, 10 octobre 2024

de 14h00 à 16h00



Engagement pour la présentation à l'**examen de confirmation** (1 par chien) règlement par chèque à l'ordre de : ACTNP ou eurochèque : IBAN FR76 1870 6000 0040 1659 0019 484 Code BIC AGRIFRPP887

A retourner à l'A.C.T.N.P., 73 rue René et Marcelle Sobo 80090 AMIENS accompagné des frais de participation : **1^{er} Chien 40€, 2^{ème} Chien 30€ - appartenant au même propriétaire.**

Race :

Sexe : Poil :

Couleur : Poids : Taille :

Nom du Chien :

N° au livre d'Origine :

N° d'identification par tatouage français au F.C ou puce électronique :

Je déclare accepter sans restriction ni réserve les obligations ci-après. Je déclare sincères et véritables les renseignements ci-dessus.

J'exonère spécialement et entièrement la Société de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien et à moi-même ou causés par le dit chien.

Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteint de maladies contagieuses et m'engage à ne pas les présenter si de telles maladies venaient à se déclarer d'ici au jour de cette manifestation

✂

Date de naissance :

Nom du Propriétaire :

Adresse Complète :

Mail (obligatoire) :

Tel avec indicatif (obligatoire) :

Date et Signature :

ATTENTION

Seuls les chiens préalablement identifiés par un tatouage lisible ou par puce électronique pourront être confirmés.

Raser éventuellement les poils à l'emplacement du tatouage.

Certaines races rares ne seront pas confirmées. Se renseigner au Secrétariat avant l'engagement.

La carte d'immatriculation du chien (ICAD) précisant le nom du propriétaire du chien doit être présentée au juge avec **le certificat de naissance.**

AGE MINIMAL POUR LA CONFIRMATION : 12 mois. Pas de limite maximale.

Sauf : Berger Allemand, Berger de Brie, Bouvier des Flandres, Schnauzer Géant, Dogue Allemand, Dogue de Bordeaux, Dogue du Tibet Mastiff, Bullmastiff, Mâtin Napolitain, Mâtin Espagnol, Montagne des Pyrénées, Mâtin des Pyrénées, Fila Brasileiro, Chien de Montagne Portugais, Rafeiro de Alentejo, Castro Laboreiro, Saint-Bernard, Terre-Neuve, Landseer, Léonberg, Doberman, Rottweiler, Hovawart, Cane Corso, Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois, Staffordshire Américain, Teckel, Chien du Pharaon, Podenco Ibicenco, Podenco Portugais moyen et grand, Podenco Canario, Cirneco de l'Etna, Akita Américain, Samoyède, Esquimau du Groenland, Akita Inu, Rhodésien Rigdeback, Retriever Labrador, Curly coated retriever, Flat coated retriever, Cheseapeake bay retriever, Nova scotia duck retriever, Golden retriever, Galgo, Sloughi, Greyhound, Magyar Agar, Chart Polski Azawakh, Barzoi, Deerhound, Irish Wolfhound, Saluki, Lévrier Afghani : **15 mois**

Sauf : Epagneuls Pékinois et Japonais : **10 mois**

Les frais de participation à l'examen de confirmation resteront acquis à l'A.C.T.N.P., même si le chien est refusé ou ajourné à la confirmation, ou ne peut être présenté.

Pour obtenir le pedigree définitif :

- Faire une photocopie pour vos archives du certificat de naissance rose et du formulaire de confirmation.

- Adresser à la S.C.C. en recommandé, le certificat de naissance et le formulaire de confirmation en y joignant le montant des frais de dossier. Tarif à demander au Secrétariat ou se renseigner auprès de la Société Centrale Canine : **Tél : 01. 49. 37. 54. 00**